



## Congés payés

-----  
Par Syndeleden

Bonjour  
J'ai commencé mon activité de serveuse le 1er novembre 2022. j'ai cumulé 12 jours de congés.  
Jusqu'à quand dois je prendre mes congés  
Svp merci.

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Dans le cas général, la période d'acquisition des congés est du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année actuelle. Ces congés sont alors à prendre du 1er mai de l'année actuelle au 30 avril de l'année suivante.

Donc dans votre cas, du 1er novembre 2022 au 31 mai 2023 vous aurez acquis 17.5 jours de congé à prendre entre le 1er mai 2023 et le 30 avril 2024.

-----  
Par Syndeleden

Bonjour  
Merci beaucoup pour votre aide.  
J'ai tout compris

-----  
Par janus2

Complément, les jours de congé acquis sont arrondis à l'entier supérieur, donc  $17.5 = 18$  jours...

-----  
Par Syndeleden

D'accord merci beaucoup.  
Cordialement.